

La rémunération des membres des comités Théodule !

écrit par Maxime | 9 juillet 2023





C'est un véritable maquis législatif, où une poule ne retrouverait pas ses petits...

Mais en fouillant bien, on trouve ! Voici la rémunération des membres des « comités Théodule », Commission de ceci, Conseil de cela...

Attention, gros chiffres en perspective pour les élites parisiennes sorties de l'ENA, Sciences po et autres Cuisses de Jupiter où l'on gagne beaucoup à occuper une sinécure.

On sait que dans ce domaine, Macron recycle à fond. Les Parly, Castaner et autres Castex sont casés ici ou là après la fin de leurs fonctions ministérielles et/ou une bonne branlée électorale...

<https://resistancerepublicaine.com/2023/05/03/macron-le-nepote-despote-continue-a-recaser-ses-amis-florence-parly/>

Alors combien gagne-t-on à siéger dans des instances qui

pour certaines sont carrément à l'opposé des intérêts des citoyens, comme le Défenseur des Droits ou le Contrôleur général des lieux de privation de libertés qui voudrait faire des prisons des hôtels de standing ?

Eh bien, de quoi se payer un joli appartement dans un beau quartier parisien, une villa sur la Côte d'Azur et autres petits plaisirs de la vie...

On trouvera dans la liste la Commission de régulation de l'énergie, nous autres qui acquittons des factures d'énergie avec des larmes de sang...

Et tout un tas de trucs plus ou moins utiles : Haute Autorité pour la transparence de la vie publique, Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse, Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (ex: CSA).

Alors, certes, dans la liste certains peuvent avoir une utilité réelle. Mais je ne suis pas sûr que la commission d'indemnisation des victimes du nucléaire croule sous le travail... Qu'importe, son président palpe 2000 euros par mois pour avoir ce titre. Petit joueur par rapport à tous ceux qui dépassent les 100.000 annuels.

Des postes pourvus par choix discrétionnaire des gens bien placés dont il est toujours financièrement souhaitable de dire du bien, d'aider à se maintenir au pouvoir etc.

Pas de souci pour boucler leur mois, eux... et puis doit bien y avoir quelques avantages par-ci par-là comme les indemnités de l'article 4 perçues à chaque séance de délibération :

Le taux unitaire maximum des indemnités susceptibles d'être allouées aux membres des commissions des sanctions ou de règlement des différends et des sanctions prévues à [l'article 3 de la loi du 20 janvier 2017 susvisée](#), est fixé

comme suit :

1° Pour la présidence ou la vice-présidence effective d'une séance du comité ou de la commission : **500 euros.**

2° Pour la participation effective à une séance du comité ou de la commission : **250 euros.**

Cela paie tout juste le resto !!!

A l'article 5 de l'arrêté du 27 février 202, on passe à 350 et 600 € quand ce beau monde se réunit en « formation restreinte » :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000041654414>

Mais les gros chiffres sont dans les annexes...

- RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS EXERÇANT LEUR MANDAT À TEMPS PLEIN DONT LA RÉMUNÉRATION EST COMPRISE ENTRE 200 000 ET 230 000 EUROS

AAI /API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Autorité des marchés financiers	Hors Échelle F	150 000 €
Autorité de la concurrence	Hors Échelle F	135 000 €
Autorité de sûreté nucléaire	Hors Échelle F	135 000 €
Haute autorité de santé	Hors Échelle F	125 512 €

Versions

▪ [Annexe 2](#)

[Modifié par Arrêté du 25 août 2022 – art. 1](#)

RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS EXERÇANT LEUR MANDAT À TEMPS PLEIN DONT LA RÉMUNÉRATION EST COMPRISE ENTRE 170 000 ET 199 999 EUROS

AAI /API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Autorité nationale des jeux	Hors Échelle F	107 245 €
Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse	Hors Échelle F	107 245 €
Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	Hors Échelle F	107 245 €
Commission nationale informatique et libertés	Hors Échelle F	107 245 €
Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	Hors Échelle F	107 245 €
Commission de régulation de l'énergie	Hors Échelle F	107 245 €

Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	Hors Échelle F	107 245 €
Défenseur des droits	Hors Échelle F	107 245 €
Haute Autorité pour la transparence de la vie publique	Hors Échelle F	107 245 €

▪ [Annexe 3](#)

[Modifié par Arrêté du 25 août 2022 – art. 1](#)

RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS EXERÇANT LEUR MANDAT À TEMPS PLEIN DONT LA RÉMUNÉRATION EST COMPRISE ENTRE 140 000 ET 169 999 EUROS

AAI /API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Autorité de régulation des transports	Hors Échelle E – Chevron I	80 000 €
Commission nationale du débat public	Hors Échelle E – Chevron I	80 000 €
Contrôleur général des lieux de privation des libertés	Hors Échelle E – Chevron I	80 000 €

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	Hors Échelle E – Chevron I	80 000 €
---	-------------------------------	----------

Versions

- [Annexe 4](#)

RÉMUNÉRATION DES PRÉSIDENTS EXERÇANT LEUR MANDAT À TEMPS PLEIN DONT LA RÉMUNÉRATION EST COMPRISE ENTRE 110 000 ET 139 999 EUROS

AAI /API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires	Hors Échelle D – Chevron I	65 000 €
Haut Conseil du commissariat aux comptes	Hors Échelle D – Chevron I	65 000 €

Versions

- [Annexe 5](#)

[Modifié par Arrêté du 25 août 2022 – art. 1](#)

RÉMUNÉRATION DES AUTRES MEMBRES EXERÇANT LEUR MANDAT À TEMPS PLEIN

1° Vice-présidents du collège ou adjoints au président

de l'autorité :

AAI/API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Autorité de la concurrence	Hors Échelle D – Chevron II	69 000 €
Défenseur des droits	Hors Échelle D – Chevron I	60 000 €
Autorité de régulation des transports	Hors Échelle D- Chevron I	60 000 €
Commission nationale du débat public	Hors Échelle C – Chevron II	50 000 €

2° Présidents de formation restreinte :

AAI/API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Haut Conseil du commissariat aux comptes	Hors Échelle C – Chevron I	35 000 €

3° Autres membres du collège :

AAI/API	Traitement indiciaire	Montant de l'indemnité de fonction
Autorité de sûreté nucléaire	Hors Échelle D – Chevron II	66 059 €
Haute Autorité de santé	Hors Échelle D – Chevron II	61 059 €

Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse	Hors Échelle D – Chevron I	60 000 €
Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	Hors Échelle D – Chevron I	60 000 €
Commission de régulation de l'énergie	Hors Échelle D – Chevron I	60 000 €
Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique	Hors Échelle D – Chevron I	60 000 €

4° Membres exerçant l'intérim d'un président.

Lorsque le mandat de président est exercé par intérim par l'un des membres de l'autorité administrative indépendante ou de l'autorité publique indépendante, celui-ci bénéficie pour l'exercice de ce mandat du versement de l'indemnité de fonction due au président conformément aux annexes 1 à 4.

Le montant de cette indemnité est réduit, le cas échéant, à due concurrence du montant des autres indemnités forfaitaires, de fonction ou de vacation versées à l'intéressé au titre de ses fonctions de membre de cette autorité en application du présent arrêté.

Versions

- [Annexe 6](#)

[Modifié par Arrêté du 7 juin 2022 – art. 1](#)

ANNEXE 6

MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DES MEMBRES
NE SE CONSACRANT PAS À TEMPS PLEIN À LEUR MANDAT

AAI/ API	Bénéficiaires	Montant de l'indemnité forfaitaire
Agence française de lutte contre le dopage	Président de l'autorité	24 000 €
	Président de la commission des sanctions	12 000 €
Autorité des marchés financiers	Membres du collège autres que le président	21 100 €
	Président de la commission des sanctions	77 500 €
	Président d'une section de la commission des sanctions autre que le président de la commission des sanctions	51 400 €
	Membres de la commission des sanctions autres que le président ou le président d'une section de la commission des sanctions	10 600 €

Comité d'indemnisation des victimes du nucléaire	Président de l'autorité	24 000 €
Commission d'accès aux documents administratifs	Président de l'autorité	40 800 €
	Président suppléant	5 400 €
Commission du secret de la défense nationale	Président de l'autorité	48 000 €
	Vice-président et membre mentionné au 1° de l'article L2312-2 du code de la défense, accomplissant la mission prévue à l'article 56-4 du code de procédure pénale et des interventions auxquelles celle-ci peut donner lieu	13 800 €
Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques	Vice-président en activité	16 500 €
	Vice-président retraité	33 000 €
Commission nationale de contrôle des techniques de renseignement	Membres autres que le président	36 000 €

Commission nationale de l'informatique et des libertés	Président de la formation restreinte, vice-président délégué et personnalité qualifiée mentionnée à l'article 6-1 de la loi du 21 juin 2004 pour la confiance dans l'économie numérique	7 200 €
	Vice-président	3 600 €
Haut conseil du commissariat aux comptes	Président de la formation restreinte	25 000 €
Médiateur national de l'énergie	Médiateur	50 000 €